

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1323

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 17

À la fin de l'alinéa 5, supprimer les mots :

« ce ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.